

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N° 9/2020**

L'an deux mille vingt, le 27 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni au foyer rural, Grande rue à Tacoignières, sous la présidence de Monsieur Mansat.

Date de la convocation : 04/02/2020

Date d'affichage : 07/02/2020

Nbre de conseillers en exercice : 57

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 38

36 Titulaires, 2 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 43

A partir du point n°5 :

Nbre de présents : 39

37 Titulaires, 2 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 44

Mme QUINAULT, M. FEREDIE, délégués titulaires, M. NEDELLEC, délégué suppléant, M. MAILLIER, Mme ELOY, M. GEFFROY, Mme JEAN, M. BARBIER, M. BARON, M. ASTIER, M. GILARD, M. CADOT, Mme MOULIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND à partir du point 5, M. DUVAL Guy, M. VEILLE, M. RICHARD, Mme BOUDEVILLE, M. VANHALST, M. PASTUREAU, M. TONDU, M. BAZIRE, M. DUVAL Georges, M. VERPLAETSE, M. BARROSO, Mme HOURSON, M. DURAND, Mme COURTY, Mme MONTEL-GLENNISSON, M. MARMIN, M. SANDRIN, délégués titulaires, M. PENVERN, délégué suppléant, M. OZILLOU, Mme TETART, M. RIVIERE, M. MANSAT, Mme BRUN, M. PASDELOUP, délégués titulaires.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme KUEHN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. FEREDIE, délégué titulaire, Mme RHODES, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. ASTIER, délégué titulaire, M. TETART, délégué titulaire, a donné pouvoir à M. VEILLE, délégué titulaire, Mme DEBRAS, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. PASTUREAU, délégué titulaire, Mme CHIRADE, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, délégué titulaire,

OBJET : POINT N° 8 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi de programmation des finances publiques et notamment son article 13,

Vu le décret n°2016-841 relatif au contenu d'un rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'aux termes de cet article, le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité, la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et l'exécution des dépenses de personnel, doit être présenté,

Considérant que l'évolution prévisionnelle des dépenses, des recettes, de la fiscalité, de la tarification, des subventions, de la dette, des frais de personnel, des engagements pluriannuels d'investissement ainsi que les orientations générales pour le projet de budget primitif 2020 de la CC Pays Houdanais, sont précisément définies dans la note annexée à la présente, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2020, ainsi que la présentation détaillée du compte administratif 2019 dans la note de synthèse de la séance,

Considérant que le débat portant sur ce rapport d'orientations budgétaires doit être acté par délibération spécifique du conseil communautaire,

Considérant la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires 2020 faite par M. le Président et après débats,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, basé sur la note annexée à la présente délibération et sur les éléments présentés du compte administratif 2019.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Accusé de réception en préfecture

076 24 7800550-20200302 DEL 0927022020

Reçue et notifiée, le 28/03/2020

Date de mise en transmission 02/03/2020

Date de réception préfecture : 02/03/2020

Le Président,

Jean-Jacques MANSAT

A Maulette, le 28 février 2020

Le Président,

Jean-Jacques MANSAT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

FONCTIONNEMENT

Le résultat prévisionnel 2019 est de **957 884,62 €** (pas définitif car la trésorerie n'a pas traité tous les bordereaux 2019).

Il est dû :

- A la non réalisation des dépenses suivantes, à hauteur de **978 529 €** :
 - charges de gestion : 418 141 € (notamment portage de repas (11000), ALSH(9000), fournitures petit équipement ST(15000) fluides(19000), bâtiments (67500), rivières (85000), voirie (14000), cotisations (12500) provision contentieux (27 400), transports (32 300), annonces marchés (13 000) frais de nettoyage (10 000), maintenance (7 000), prestations services (21 800), communication (12 000)
 - charges de personnel : 126 051 €
en raison de vacance de postes suite mutation (technicien rivière sur 10 mois) +poste technicien bâtiments sur 12 mois + poste RH sur 2 mois +poste comptable sur 4 mois
 - Versement de subventions : 52 450 €
notamment la subvention versée au budget de l'Espace Prévôté (- 39000 €), la subvention pour l'ALSH st Martin (- 9350 €) et la subvention versée à l'APHI (-2 000 €)
 - Prélèvement pour la section d'investissement : 381 887 €
- A un encaissement de recettes supérieur de 21 600 € (hors mouvements d'ordre sur cessions)
 - rôles supplémentaires : 45 298 €, TEOM : 22 349 €, taxe de séjour : 3 953 €, FCTVA : 15 064 €, subvention CAFY : 44 403 €, participations des usagers 10 500 €, cession maison Bazainville : 50 000 € et solde des comptes du SITED : 4 732 €
 - Mais l'encaissement de certaines recettes a été inférieur aux prévisions :
fiscalité : - 23 130 € (TASCOM, IFER) et subventions Région, STIF et AESN : -151 567 €

Dans la mesure où la section d'investissement 2019 présente un excédent, l'affectation de ce résultat pourrait être la suivante :

- Report en fonctionnement de 186 100 € pour financer :
 - TEOM : 22 350 € (sur encaissement sur 2019
 - Remboursement SICOREN/SMICA / 81 400 € (aurait dû être payé sur les exercices antérieurs)
 - Taxe de séjour : 2 350 € : reversement de la taxe grand paris et additionnel 28) (aurait dû être fait sur 2018 et 2019)
 - Remboursement redressement CFE de la piscine depuis 2015 : 80 000 € (affectable aux exercices antérieurs)
- Affectation en réserves en investissement : 771 784,62 €

Les éléments à prendre en compte pour le BP 2020

En recettes :

- pas d'information pour l'instant sur l'évolution de la fiscalité et des dotations de l'Etat, si ce n'est un montant prévisionnel de CVAE indiqué à 1 217 094 €, soit +81 277 € par rapport au BP 2019
- disparition des subventions de l'AESN et du CD78 dans le domaine de l'environnement
- une stabilité des recettes de services rendus

Compte tenu de ces éléments, une première esquisse du BP 2020, intégrant les éléments suivants, induirait une évolution des recettes de 95 600 € :

- une fiscalité identique à celle encaissée sur 2019, avec augmentation prévisionnelle de la CVAE, une augmentation globale de 55 000 €
- attribution de compensation : + 26 200 €
- une baisse des subventions de 126 000 €
- des compensations et dotations de l'Etat identiques à celles encaissées sur 2019 soit – 19 000 €
- produit des services : + 9 700 €
- la reprise du résultat reporté de fonctionnement à hauteur de 186 100 €

Le montant prévisionnel des recettes s'établirait à **15 665 326 €** (15 569 655 € au BP 2019)

Sans la reprise de résultat 2019, le montant des recettes seraient en diminution de 90 429 €

En dépenses :

- le remboursement des intérêts de la dette baisse de 14 000 €
- la participation au SICOREN et SMICA est estimée à 62 800 € (dépense nouvelle)
- attribution de compensation : - 15 900 € (baisse due au transfert SICOREN/SMICA)
- la dotation aux amortissements s'élève augmente de 7 440 €
- le montant du FPIC est pour l'instant pris en compte à son niveau 2019 soit 595 230 €, soit + 215 210 € par rapport au BP 2019)
- les frais de personnel devront prendre en compte l'augmentation des cotisations, les avancements d'échelon et des avancements de grade et des rémunérations des agents recrutés supérieures à ceux qu'ils ont remplacés : estimation + 60 000 € par rapport au BP 2019
- Les dépenses de gestion : les 1ères estimations engendrent une augmentation d'environ 100 000 € due essentiellement aux travaux sur les gymnases, stades et centre aquatique
- Un prélèvement pour la section d'investissement à hauteur de 600 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses s'établirait à **16 001 216 €** (soit + 431 500 € par rapport au BP 2019)

Accusé de réception en préfecture → **soit un déséquilibre de 335 890 €**

078-247800550-20200302-DEL0927022020-
DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020

INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses réalisées s'élève à 4 533 036,04 €, celui des recettes à 5 680 626,92 € soit un résultat de clôture de **+ 1 147 589,98 €**.

Le montant des reports en dépenses est 2 844 805,28 €, celui des reports de recettes est de 2 320 741,35 €,

soit un résultat net excédentaire d'un montant de **+ 623 526,05 €**

⇒ il ne sera pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement 2019 à la couverture d'un déficit d'investissement

En ce qui concerne les investissements proposés pour 2020, ils recouvrent

- le remboursement en capital (323 000 €) qui baisse de 10 500 € par rapport au BP 2019
- des acquisitions de logiciel, matériel, mobilier (intégrant le changement de serveur informatique, et du logiciel comptabilité, l'acquisition de microordinateurs, le changement de véhicule du RCAM, et les investissements pour le réseau Médiathèque 183 000 €
- le remboursement de l'emprunt fibre optique au SMO 28 : 19 800 €
- pour les ZI : 637 860 € : 2ème tranche de la ZA à Longnes, la réalisation d'arrêts de bus ZI Bazainville et ZAC Prévôté, pose de vidéosurveillance ZAC Prévôté et ZI St Matthieu, séparation éclairage public et signalétique de toutes les ZI et mise aux normes poteaux incendie (ZI Bazainville et ZAC Prévôté)
- Equipements sportifs : 1 728 600 € : terrain synthétique stade Houdan, travaux gymnases Orgerus et Houdan, remplacement des lisses stades Condé et Longnes, parking stade à Boutigny, pose garde-corps toiture stade Houdan, travaux piscine et partie bowling (?)
- Environnement : 207 450 € études Inondations et suppression 2 ouvrages sur la Vaucouleurs
- Logements : 100 000 € réalisation passage desserte fonds de parcelle des logements sociaux à Septeuil
- ALSH : 210 000 € : travaux de réfection ALSH Richebourg, maîtrise d'œuvre pour nouvel ALSH à Septeuil
- Crèches : 11 000 € : travaux AD'AP
- Maison des services publics : 240 000 € : travaux d'aménagement pour antenne sur Septeuil
- Pistes cyclables : 20 000 € aménagements la Vesgre à vélo
- Voirie : 469 628 € : travaux FDI 2020, actualisation base de données Voirie, MO pour le triennal 2020-2022, des travaux sur la rue du Buisson à Civry (suite inondations) et la réfection du pont rue la fontaine à Condé
- Provision tous bâtiments : 50 000 €
- Provision acquisition foncières SAFER : 50 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses nouvelles s'élève à 4 252 888 €

Le montant prévisionnel des recettes nouvelles s'élève à 4 885 137 €

Les recettes 2020 seraient composées :

- des subventions pouvant être obtenues sur les investissements envisagés (773 400 €)
- du FCTVA calculé sur les dépenses nouvelles (440 000 €)
- du produit des cessions sur la ZA à Longnes (728 400 €) et du terrain pour les logements sociaux à Septeuil (245 000 €)
- le résultat net excédentaire 2019 : 1 147 589,98 €
- la dotation aux amortissements : 128 870 €
- les réserves : 771 784 € (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019)
- le virement de la section de fonctionnement : 600 000 €
- Provision cessions foncières SAFER : 50 000 €

⇒ soit un suréquilibre d'environ 100 000 €
(après intégration des reports)

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

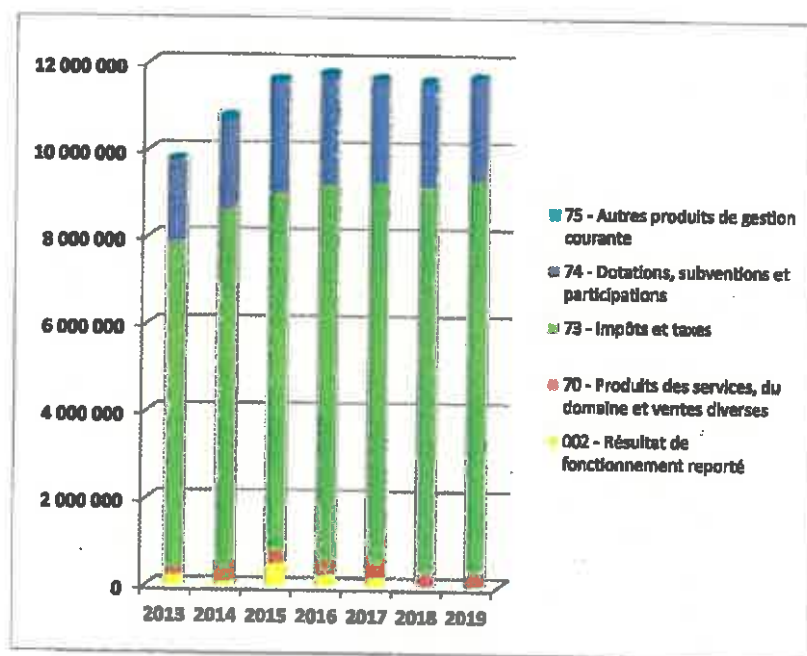
Progression des recettes de 2013 à 2019 : **21,21%**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
9 866 046 €	11 224 162 € 13,77%	12 022 123 € 7,11%	12 143 764 € 1,01%	12 369 459 € 1,86% avec T.E.O.M.	12 118 086 € -2,03%	11 958 592 € -1,32%	11 896 044 € -0,52%
					15 860 103	15 750 223 €	15 665 326 €

Recettes par habitant

343 €	386 €	409 €	412 €	420 €	411 € 537 €	401 € 529 €	397 € 523 €
-------	-------	-------	-------	-------	----------------	----------------	----------------

Evolution des recettes (hors mouvements d'ordre, TEOM, taxe de séjour et produits exceptionnels)



après une augmentation à un rythme annuel irrégulier, notamment en raison de des recettes liées aux transports, de l'encaissement de rôles supplémentaires, voire de fiscalité supérieure à celle notifiée et à l'encaissement de FCTVA en fonctionnement, on constate une tendance à la baisse des recettes de l'Etat

Pour les recettes prévisionnelles 2020, un produit de fiscalité identique à celui encaissé en 2019, avec une potentielle augmentation de la CVAE de 81 200€, ce qui engendrerait une augmentation globale de la fiscalité de 55 000 € un report du résultat 2019 à hauteur de 186 100 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20200302-DEL0927022020-
DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020

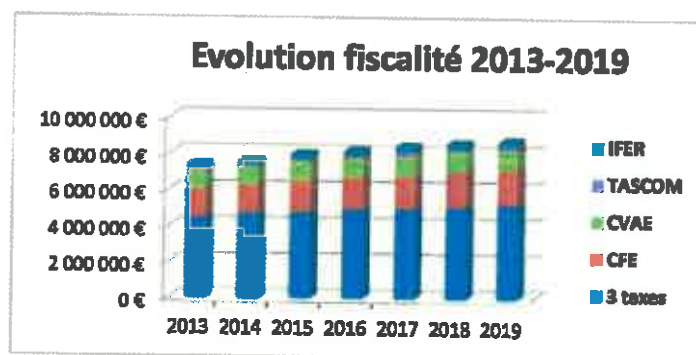
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LA FISCALITE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	prévisionnel 2020
3 taxes	4 504 257 €	4 739 323 €	4 792 991 €	4 972 042 €	5 029 424 €	5 121 737 €	5 266 768 €	5 266 768 €
CFE	1 616 390 €	1 589 409 €	1 770 748 €	1 798 665 €	1 822 682 €	1 969 328 €	1 969 829 €	1 969 829 €
CVAE	924 794 €	941 379 €	1 043 456 €	1 018 769 €	1 082 680 €	1 113 205 €	1 135 817 €	1 217 094 €
TASCOM	151 021 €	157 827 €	221 761 €	208 357 €	334 509 €	246 313 €	209 475 €	209 475 €
IFER	163 522 €	165 889 €	172 220 €	177 418 €	183 947 €	189 367 €	179 443 €	179 443 €
	7 359 984 €	7 593 827 €	8 001 176 €	8 175 251 €	8 453 242 €	8 639 950 €	8 761 332 €	8 842 609 €
		3,18%	5,36%	2,18%	3,40%	2,21%	1,40%	0,93%

Le produit de la fiscalité des ménages (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation) et de la Cotisation Foncière des entreprises a évolué de 19,04 % (de 2013 à 2019), soit :+ 1 401 348 €

Le produit de la CVAE, IFER et TASCOM ont augmenté de 23 %



Fiscalité par habitant							
2013	2014	2015	2016	2017	2018 Réalisé	2019	Prévisionnel 2020
256 €	261 €	272 €	277 €	287 €	290 €	292 €	293 €

Les taux de fiscalité ont été augmentés :

- pour la fiscalité des ménages de 1% en 2013, 1,7% en 2014, 2,5% en 2016 et 1 % en 2017
- pour la fiscalité des entreprises : de 2% en 2013, 1,7% en 2014, 1,1% en 2016 et 1 % en 2017

Les rôles supplémentaires : 473 723 € en 2014, 226 781 € en 2016, 80 163 € en 2017, 47 309 € en 2018 et 45 298 € en 2019

Il est à noter que la CCPH :

- reverse aux communes, au travers de l'attribution de compensation, les recettes fiscales qu'elles percevaient avant leur adhésion à la CC
- est contributaire au FNGIR et au FPIC

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	prévisionnel 2020
AC	0	1 548 665	1 376 926	1 332 747	1 332 747	1 332 747	1 332 756	1 290 567
FNGIR	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983
FPIC			150 679	255 888	342 784	360 103	595 210	595 210
	2 389 983	3 938 648	3 917 588	3 978 618	4 065 514	4 082 833	4 317 949	4 275 760

Le produit fiscal net de la CCPH est donc les suivant :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
3 268 882 €	3 655 179 €	4 083 588 €	4 196 633 €	4 387 728 €	4 557 117 €	4 443 383 €	4 566 849 €

Produit fiscal net par habitant							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
114 €	116 €	118 €	121 €	124 €	127 €	125 €	127 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20200302-DEL0927022020-DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LES DOTATIONS DE L'ETAT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
COMPENSATIONS	129 262 €	122 382 €	143 202 €	109 162 €	144 984 €	153 735 €	153 188 €	153 000 €
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	565 778 €	553 467 €	396 228 €	237 709 €	160 724 €	131 634 €	169 560 €	169 560 €
DOTATION DE COMPENSATIONS	819 966 €	811 118 €	791 374 €	776 060 €	754 495 €	739 702 €	759 964 €	721 964 €
	1 515 006 €	1 486 967 €	1 330 804 €	1 122 931 €	1 060 203 €	1 025 071 €	1 082 712 €	1 044 524 €

Les dotations et compensations de l'Etat ont baissé de 28,53% depuis 2013

Dotations par habitant						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	PREVISIONNEL 2019
53 €	51 €	45 €	38 €	36 €	35 €	36 €
						35 €

LES RECETTES DES SERVICES

Les recettes des services sont passées de 168 000 € en 2013 à 296 849 € en 2019, cette forte progression est essentiellement due à l'encaissement des recettes des usagers transports scolaires à partir de 2014. Elles représentaient 1,7 % des recettes de fonctionnement en 2013, 2,48 % en 2019 (hors OM).

Pour 2020, elles progressent de 3% par rapport au BP 2019, essentiellement en prévision d'une augmentation du nombre de portage de repas.

Les recettes des services restent donc stables.

LES SUBVENTIONS

Les subventions ont été encaissées à hauteur de 400 150 € en 2013 et de 1 246 669 € en 2019. Elles sont très liées aux dépenses réalisées (transports, ALSH, Environnement, Petite Enfance).

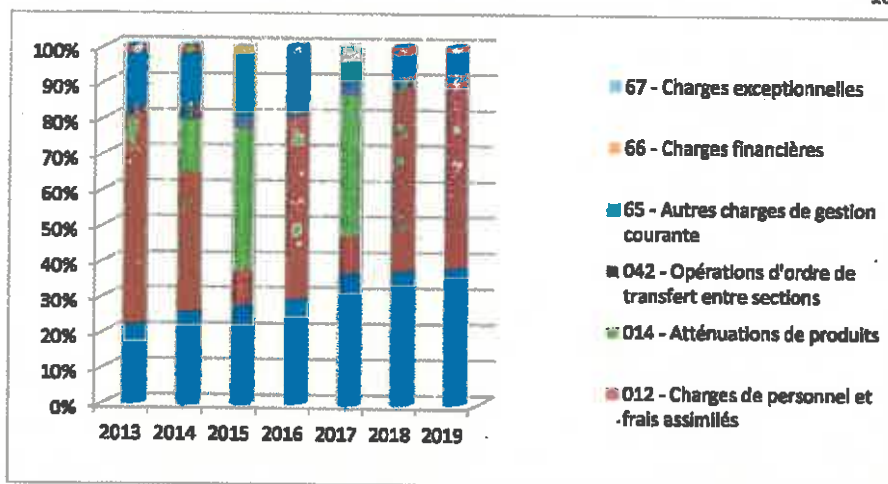
Elles ont été inscrites dans le projet de budget à hauteur de 1 222 335 € dans la 1ère esquisse du BP 2020. Baisse de 24 330 €, notamment due à la disparition des subventions de l'AESN.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté depuis l'année 2013, de 27,55%

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
8 625 095 €	9 343 328 €	#####	10 378 121 €	10 802 702 €	10 589 025,87 €	11 001 056 €	12 209 216 €	hors OM
	8,33%	12,24%	-1,04%	4,09%	-1,98%	3,89%	10,98%	
					14 309 025	15 746 701	16 001 216	avec OM
						10,05%	1,62%	



Dépenses par habitant

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
325 €	321 €	357 €	352 €	366 €	359 €	369 €	407 €	
					485 €	529 €	594 €	avec OM

LES DEPENSES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Sur ces 6 années, les dépenses de certains secteurs sont restées stables : fournitures scolaires, la vie associative, les ALSH, le secteur Jeunes, l'environnement, la petite enfance, le tourisme

Les dépenses de voirie ont baissé ainsi que celles de la gestion des rivières

Les évolutions constatées sur 2014, 2015, 2016, 2018 et 2019 sont essentiellement dues à la reprise en gestion des gymnases à Houdan et Orgerus, de la piscine (à partir de 2014), des transports scolaires (équilibré par des subventions), de la médiathèque (à partir de 2015)

En ce qui concerne les dépenses de gestion 2020, certaines seront en progression :

- ALSH : augmentations des subventions sollicitées par certaines associations gestionnaires
- l'augmentation des dépenses d'entretien de bâtiments notamment des gymnases, stade et piscine
- campagne de réparation des routes, suite intempéries, entretien des fossés, et pistes cyclables
- augmentation du FPIC (+215 000 € par rapport au BP 2019)

- des dépenses nouvelles sont proposées, telles :

- participation au SICOREN et SMICA (coût net 46 900 €)

A noter que les nouvelles compétences GEMAPI, aires d'accueil des gens du voyage, transition énergétique auront à plus ou moins long terme, des incidences sur les dépenses de gestion.

Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LE FRAIS DE PERSONNEL

L'évolution des dépenses de personnel depuis 2013 a été la suivante :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
890 807	901 744	1 039 544	1 101 933	1 112 666	1 101 905	1 113 948	1 300 000
part des frais de personnel sur les dépenses de fonctionnement :							
10,24%	9,65%	9,92%	10,62%	10,30%	7,70%	8%	8%
					10,41%	10,33%	10,65% hors OM

La prise en gestion des gymnases, piscine, transports scolaires et médiathèque a engendré une évolution de la masse salariale : 2 gardiens des gymnases, un attaché pour le suivi de ces nouvelles compétences, l'intégration de la responsable de la médiathèque à Houdan

Un poste de technicien a également été créé et pourvu le 15 décembre 2016 pour le suivi des bâtiments (jusqu'à à cette date, une seule technicienne gérait 24 bâtiments)

L'effectif de la CCPH est aujourd'hui de 29 postes

Dépenses de personnel par habitant

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
31 €	31 €	35 €	37 €	38 €	37 €	37 €	43 €

Le budget prévisionnel du personnel pour 2020 s'élève à 1 300 000 € (+ 60 000 / au bp 2018) pour 29 agents dont 5 à temps partiel (il intègre l'effectif complet avec astreintes sur l'année entière et prise en compte de l'évolution de l'indice, des modifications des grilles de carrière et des augmentations de charges) (postes pourvus et rémunérations de nouveaux recrutés à temps plein (remplacement de temps partiel)

A noter que certaines compétences n'ont à ce jour, aucun personnel rattaché :

- actions de maîtrise de la demande d'énergie
- collecte et traitement des ordures ménagères
- aires d'accueil des gens du voyage
- programmation des opérations de logements sociaux

LE FPIC

Le paiement du FPIC à partir de 2015 justifie également la progression des dépenses (+445 000 € en 4 ans)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
150 679 €	255 888 €	342 784 €	360 103 €	595 210 €	595 210 €
	69,82%	33,96%	5,05%	65,29%	0,00%

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5,6	9 €	12 €	12 €	20 €	20 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements est principalement assuré par l'affectation des recettes de fonctionnement, les subventions ou cessions liées aux opérations d'investissement, le FCTVA proportionnel aux dépenses réalisées les amortissements et certaines années le recours à l'emprunt

Répartition des recettes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amortissements et cessions	261 532	445 139	422 054	407 389	365 624	538 232	257364,87	1 102 363
Opérations patrimoniales	1 061 614	0	0	0	0	0	0	50 000
Réserves FCTVA	1 186 997	1 574 188	1 542 033	1 509 208	1 777 898	1 939 663	2163121,73	1 211 785
Subventions	2 242 447	1 562 493	650 475	1 033 043	344 206	628 723	1757071	773 400
Excédent reporté						1 876 990	218112,62	1 147 590
Opérations sous mandat (238)						120 219	1136720	
Opérations sous mandat (4582)						62 077	24338,59	
Réductions mandats compte 2151							123897	
Virement du fonctionnement								
Emprunts	564 139	0	640 000	0	0			600 000
	5 316 728	3 581 821	3 254 561	2 949 640	2 487 729	5 165 904	5 680 626	4 885 138

L'AFFECTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN RESERVES D'INVESTISSEMENT

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
581 644	1 023 955	1 354 955	1 263 912	1 535 638	1 566 756	1 529 077	771784

L'EMPRUNT

ANNUITE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	360 945	516 349	571 576	547 108	534 098	507 905	454 739	432 000

En 2014, et 2015 : évolution de l'annuité est due à l'intégration de l'emprunt en année pleine du prêt piscine, à la mobilisation d'un emprunt sur 2013 pour divers investissements et au transfert de l'emprunt "piscine"

En 2016 et 2019 la baisse due à l'extinction d'un prêt et à la baisse des intérêts

En 2019, la baisse est due au remboursement anticipé du capital faite sur 2018 à hauteur de 380 000 €

Depuis 2015, il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts

L'annuité de la dette va progressivement diminuer (entre 11 à 31 000 €) chaque année jusqu'en 2026, elle baissera conséquemment (entre 115 000, 32 000 et 82000 €) chaque année à partir de 2027 pour s'éteindre en 2031;

L'encours de dette au 1er janvier 2020 est de 2 764 605 €

	MONTANT EMPRUNTE €	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	MONTANT ANNUITE 2018		DERNIERE ECHEANCE	TAUX
			CAPITAL	INTERETS		
CCPH						
MPH	152 449	0	0	0	mars-2015	
crèche Houdan	127 947	0	0	0	déc-2019	2,32
ALSH Richebourg	317 500	18 892	9 446	673	janv-2021	3,56
voirie	140 000	18 667	9 333	666	juil-2021	3,57
Divers investis.	1 000 000	194 974	25 931	7 699	juil-2026	4,1
Divers investis.	1 500 000	725 000	100 000	34 100	mars-2027	4,96
Divers investis.	1 200 000	692 563	76 923	23 221	déc-2028	3,5
Piscine	2 650 000	1 114 508	101 319	42 574	janv-30	3,82
			322 952	108 932		

S/T accusé de réception en préfecture
078-247800550-20200302-DEL0927022020-
DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat reporté	1 193 611	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre	14 185	58 592	0	0	0	0	941 932	0
Opérations d'ordre de transfert même section					33 663	264 080		
Opérations patrimo	1 061 614	0	0	0	0		1 136 720	
Remb. Emprunts	205 645	358 372	399 908	367 847	367 847	2 640	85 517	
Remb; anticipé						361 255	332 577	323 000
Etudes logiciels	9 494	28 783	36 578	233 670	16 194	380 000	0	
Subventions versées	0	0	37 947	117 467	0	45 681	9 005	410 850
Acquisition	1 761 034	1 690 122	2 492 836	1 024 484	950 282	44 678		50 000
Opérations sous mandat							144 557	
Fibre optique SMO28							19 738	19 800
Travaux/acquisition	1 289 337	332 867	795 452	334 325	599 576	36 333	1 862 993	3 449 238
	5 534 919	2 468 736	3 762 721	2 077 794	1 968 519	6 107 240	4 533 034	4 252 888

Sur 2019, 1,8M € de travaux ont été réalisés et concernaient principalement les travaux des ZI à Longnes et Bazainville, les travaux sur les gymnases, les stades et la piscine, le triennal 2016/2019 et le FDI 28 auxquels il convient d'ajouter 2,8 M€ de reports de travaux sur la ZI à Longnes, la toiture du gymnase à Orgerus, les travaux au stade à Boutigny, au gymnase à Houdan, au stade à Richebourg, à la piscine, l'amenée de la fibre au siège et les travaux du triennal transféré,

Les investissements retenus dans la 1ère esquisse du BP 2020 recouvrent :

- le remboursement en capital (323 000 €) qui baisse de 10 500 € par rapport au BP 2019
- des acquisitions de logiciel, matériel, mobilier pour 183 000€
- le remboursement de l'emprunt fibre optique au SMO 28 : 19 800 €
- des travaux sur les ZI : 637 860 € : 2ème tranche de la ZA à Longnes, la réalisation d'arrêts de bus ZI Bazainville et ZAC Prévôté, pose de vidéosurveillance ZAC Prévôté et ZI St Matthieu, séparation éclairage public et signalétique de toutes les ZI et mise aux normes poteaux incendie (ZI Bazainville et ZAC Prévôté)
- des travaux sur les Equipements sportifs : 1 728 600 € : terrain synthétique stade Houdan, travaux gymnases Orgerus et Houdan, remplacement des lisses stades Condé et Longnes, parking stade à Boutigny, pose garde-corps toiture stade Houdan, travaux piscine et partie bowling
- En Environnement : 207 450 € études Inondations et suppression 2 ouvrages sur la Vaucouleurs
- pour les Logements : 100 000 € réalisation passage desserte fonds de parcelle des logements sociaux à Septeuil
- ALSH : 210 000 € : travaux de réfection ALSH Richebourg, maîtrise d'œuvre pour nouvel ALSH à Septeuil
- des travaux AD'AP à la crèche à Houdan : 11 000 €
- des travaux d'aménagement pour une antenne Maison des services publics à Septeuil : 240 000 € :
- des études pour des aménagements pour circulations douces dans le cadre du projet La Vesgre à Vélo : 20 000 €
- des travaux de Voirie : 469 628 € : travaux FDI 2020, l'actualisation base de données Voirie, MO pour le triennal 2020-2022, des travaux sur la rue du Buisson à Civry (suite Inondations) et la réfection du pont rue la fontaine à Condé

Ces investissements ont été financés par leurs recettes rattachées (subventions, cessions, FCTVA), par l'affectation en réserves, la reprise du résultat excédentaire 2018

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur 2019

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20200302-DEL0927022020-
DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020